



Renouvellement cdd sans date precise puis je exigez une date de f

Par **seignorita**, le **13/02/2013** à **17:27**

Bonjour, je viens de terminer mon cdd duree 1an et mon patron ma proposer un renouvellement contrat pour poursuivre mon remplacement de sa femme en conge maternite.il mavait dit 2ans. Cependant sur le contrat il ne ma pas préciser de date presice mais jusqu au retour de celle ci. Est ce que je peux demander un contrat avec une date precis?

Par **DSO**, le **13/02/2013** à **18:05**

Bonjour,

Il est normal qu'il n'y ait pas de durée précisée puisque la date de retour de la personne remplacée n'est pas connue avec précision.

Cordialement,
DSO

Par **seignorita**, le **13/02/2013** à **18:16**

Merci pour la reponse mais est ce que je peux demander a avoir un contrat dater quitte a en avoir plusieurs a petit terme? Jai pour projet davoir un bebe que se passe t il dans le cas ou je

tombe enceinte avant reprise de sa femme? Sauriez vous me dire quel serait mes droits?

Par **pat76**, le **14/02/2013** à **17:24**

Bonjour

Dans le premier contrat signé avant le renouvellement, il y avait une date minimale du terme de précisée je présume?

Il est précisé également dans le contrat que celui-ci prendra fin au retour de la personne remplacée.

donc l'employeur s'il a précisé une date minimale de fin dans le contrat et indiqué que celui-ci prendra fin au retour de la personne que vous remplacez, n'a pas obligation d'établir un autre contrat.

Si vous tombiez enceinte et preniez un congé maternité, votre contrat sera toujours valable tant que la personne que vous remplacez n'aura pas repris son poste.

Votre employeur prendra une autre salariée en CDD pour vous remplacer pendant votre congé maternité.

Pour plus de précision tant que la femme de votre employeur n'aura pas repris son poste, vous serez toujours en CDD et cela même si vous êtes en arrêt.

Par **segnorita**, le **14/02/2013** à **17:27**

Bonjour merci pour vos info